Commune d'HAUTECOURT-ROMANECHE
Procès-Verbal du Conseil Municipal du
7 octobre 2026 à 20h00

L'an deux mil vingt-six, le 7 octobre, à 20h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Nathalie GIVORD, Maire.

Membres présents : Nathalie GIVORD – Mathieu DESBOIS – Elisabeth BONNAND – Vincent AZNAR — Karine BLANC –Sylvie BOLLARD – Titouan CALLOCH – Catherine COQUARD – Etienne DEMIAS – Jade FOLLET-TROSSET – Céline GIRARD – Lydie ROLLIN – Charles STÖHR

Membres excusés : Jean-Robert BATAILLE donne pouvoir à Sylvie BOLLARD – Mathis BLANC donne pouvoir à Mathieu DESBOIS

Le quorum est atteint.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 heures. Elle procède ensuite à l'appel des membres de l'assemblée délibérante et fait lecture des procurations. Elle propose de nommer Sylvie BOLLARD, Conseiller Municipal, secrétaire de séance, ce qui est approuvé à l'unanimité.

Approbation du procès-verbal du 23 juillet 2026 :
Sylvie BOLLARD demande que soit enregistrée la modification suivante reflétant l'intervention de M. Bataille : *Jean-Robert BATAILLE remet à Madame le Maire un courrier d'un administré concernant la demande de classement* ***de deux arbres dont un au*** *lotissement la Treille* ***planté pour le bicentenaire de la Révolution française****.*

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité en tenant compte de cette modification.

Ordre du jour

1/ DIA SEMCODA parcelles AD 276 – AD 294
2/ DIA Indivision BERTHOLET parcelles 327B 86 – 327B 87 – 327B 88
3/ Epicerie : approbation de l'achat du fonds de commerce en connaissance des articles du CGI et CGCT
4/ Création d'une régie de recettes
5/ Proposition d'admission de titres en non-valeurs
6/ Désignation des membres de la commission d'aménagement foncier

Madame Le Maire demande de bien vouloir l'autoriser à rajouter 2 points à l'ordre du jour : accord unanime des présents :

7/ Délibération portant sur les travaux de voirie
8/ Délibération portant sur les diagnostics du bâtiment communal
Questions diverses

Délibérations :

1/ DIA SEMCODA
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date du 12 août émanant de l'office notarial de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.
Cette dernière porte sur les parcelles AD 276 et AD 294 d'une superficie de 526m² située, dans le

nouveau lotissement «Les Sources» et classée en zone 1AU du PLU et appartenant à la SEMCODA. Le prix porté sur la DIA est de 49 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption.

2/ DIA INDIVISION BERTHOLET
Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est saisi d'une demande d'intention d'aliéner en date du 2 septembre émanant de l'office notarial de Me BREUIL à Ceyzériat.
Cette dernière porte sur les parcelles 327B 86 de 405m², 327B 87 de 1675m² et 327B 88 d'une superficie 280m² située, à Romanèche, Route du Belvédère et classées en zone UA et As du PLU et appartenant à l'INDIVISION BERTHOLET. La parcelle 327B 86 est bâtie. Le prix porté sur la DIA est de 120 000€.
Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas user de son droit de préemption.

3/ Epicerie : approbation de l'achat du fonds de commerce en connaissance des articles du CGI et CGCT
Madame le Maire rappelle qu'en date du 23 juillet 2026, le Conseil Municipal avait décidé de l'acquisition du fonds de commerce de l'épicerie Buellet pour la somme de 60 000 €. La promesse de vente a été signée le 8 juin 2026.
Madame le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la vente définitive, la date de signature serait prévue le 8 octobre 2026 à 14h, auprès de Me ETIEVANT à Bourg-en-Bresse.

Accord unanime des membres présents pour autoriser Madame le Maire à signer la vente définitive.

Les élus doivent également se prononcer sur l'application des articles suivants relatifs à cette vente :
- L.2251-1 DU CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) qui permet à une commune de participer au financement d'actions de développement économique sous réserve des compétences de la Région : accord unanime.
- L.2253-3 du CGCT qui autorise la commune à accorder sa garantie aux emprunts contractés par des personnes privées ou publiques sous certaines conditions : accord unanime
- 1042 du CGI (Code Général des Impôts) qui indique que l'acquisition d'un bien immobilier par une commune bénéficie de plein droit l'exonération de droits de mutation et de la taxe de publicité foncière : accord unanime
Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer les documents relatifs à cette vente en connaissance de ces articles du CGCT et CGI : accord unanime.

4/ Création d'une régie de recettes
Suite à la fermeture de l'épicerie depuis le 1er aout dernier, le Maire et les adjoints ont souhaité continuer un service à la population de vente de pain et journal dans les locaux de la Mairie.
Le formalisme administratif est assez lourd à gérer : il y a obligation de passer par une régie de recettes et d'avances pour avoir le droit d'encaisser les fonds. Un reçu sera remis lors de chaque achat.
Lundi : la secrétaire de Mairie ira chercher le pain à la boulangerie de Poncin.
Mardi, mercredi, jeudi, vendredi : le pain sera livré par la boulangerie de Villereversure.
Les demandeurs passeront obligatoirement par une commande en Mairie.
Distributions faites par la secrétaire de Mairie aux horaires suivants uniquement : de 7h30 à 9h00.

Sylvie BOLLARD intervient sur plusieurs demandes et remarques :
. Qui remplacera la secrétaire le mardi jour de fermeture ou pendant d'autres jours d'absence ?
Catherine Coquard se propose volontaire.

. Ce n'est pas le rôle de la secrétaire de Mairie de faire ce genre de prestation. On a accepté d'augmenter le nombre d'heures de son poste, mais pas pour ce travail.
. Cette tâche peut être amenée à durer longtemps.
On n'est pas contre le fait qu'il faut avancer dans le projet du service à la population, mais pas dans ces conditions-là.

Le Conseil Municipal décide de la création d'une régie de recettes et avances :
13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sylvie BOLLARD et Jean-Robert BATAILLE)

Fixation des prix du pain et du journal
La vente de pain se fera au prix de :
Baguette classique : 1.10 € ou baguette tradition : 1.20 €
Flute classique 1.45 € ou flute tradition : 1.60 €
Petit pain complet : 2.10 €
Délibération pour les tarifs proposés :
13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Sylvie BOLLARD et Jean-Robert BATAILLE)

5/ Proposition d'admission de titres en non-valeurs
Elisabeth BONNAND informe qu'il s'agit d'une somme de 5.58 € que nous doit l'URSSAF. Cette créance de 2022 est non recouvrable. Elle sera inscrite au budget.
Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de passer la somme de 5.58 € en non-valeur.

6/ Proposition de désignation des membres de la commission d'aménagement foncier
Vincent AZNAR retrace l'historique du projet de création de cette commission qui date de 2020.

Une proposition de nomination des membres est soumise à l'assemblée :
Celle-ci sera ensuite transmise aux services concernés.
Membres du Conseil Municipal :
Maire : Nathalie GIVORD
Titulaire : Vincent AZNAR
Suppléants : Elisabeth BONNAND – Etienne DEMIAS

3 propriétaires fonciers :
Titulaires : Luc DESBOIS – Yannick BRUNET – Hervé BEREZIAT
Suppléants : Gilles BOUVARD – Pascale VITTE

2 propriétaires forestiers :
Titulaires : René GUILLOT – Marc ROCHET
Suppléants : Annick CROUZET – Anne PERRIN

Sylvie BOLLARD signale que concernant les membres du Conseil Municipal, ils doivent être décidés pendant cette instance, et non présentés d'office sur une liste préétablie.
Elle informe que Jean-Robert BATAILLE se serait porté candidat.
Vincent AZNAR réplique que Jean-Robert BATAILLE a déjà évoqué le fait qu'il était contre le projet d'aménagement foncier.
Sylvie BOLLARD insiste que Jean-Robert BATAILLE faisant partie de la commission thématique Agricole à GBA, cela pourrait apporter des informations complémentaires dans le projet.

D'autre part, concernant les propriétaires fonciers et forestiers, elle informe que normalement un appel à candidature aurait dû être fait par affichage.
Vincent AZNAR précise qu'il s'agit d'une proposition qui doit être validée avant l'appel à candidature et que les personnes concernées ont été contactées.
Sylvie BOLLARD : encore une fois vous faites tout à l'envers.

La désignation des membres de la commission d'aménagement foncier est acceptée par 13 POUR et 2 CONTRE (Sylvie BOLLARD et Jean-Robert BATAILLE)

7/ Travaux de voirie

Vincent AZNAR informe que la commission s'est réunie assez souvent.
Des travaux avaient été envisagés sur différentes voies communales.
Le tableau ci-après met en avant le chiffrage par GBA, le chiffrage par l'entreprise Dannenmuller, et les devis objectifs suite à la visite sur place, pour avoir des devis au plus juste (commission et technicien de l'entreprise).

	GBA	DANNENMULLER (même prestation)	DANNENMULLER (vu sur place)
Challes Chemin de la Perrière	44 552€	39 458€ (-5 094€)	12 480€ (-32 072€)
Chambod Chemin des Vignes	9 449€	8 117€ (-332€)	9 176€ (-2 273€)

Par ailleurs, un chiffrage du chemin de la rivière avait été effectué en 2020, eu égard à l'urgence et la taille des travaux, pour un montant de 50 000 €. Un devis nous a été adressé par l'entreprise Dannenmuller pour un montant de 35 400 €.
L'enveloppe annuelle étant de 40 000 €, la commission propose d'engager à minima les travaux du chemin de la rivière (du pont de Serrières au chemin sous le Belvédère.)
Il s'agit de travailler uniquement sur des portions abimées.

Précision faite qu'il s'agit de l'enveloppe de 2026, et que les travaux auront lieu probablement entre 2026 et 2027.
Le conseil municipal adopte la proposition de réaliser la réfection du chemin de la Rivière à l'unanimité.

8/ Diagnostics sur bâtiment communal.

Madame le Maire informe qu'il s'agit du bâtiment situé derrière la Mairie, destiné à l'implantation de la future épicerie, pain, tabac, journaux.
Les diagnostics suivants sont obligatoirement à faire : amiante, plomb, contrôle technique de construction et sécurité et protection de la santé.
Deux entreprises ont été contactées pour établir un devis :
SOCOTEC devis de 6 180 € et ALPES CONTROLE devis de 7 896 €.

L'entreprise SOCOTEC est retenue à l'unanimité pour effectuer les diagnostics sur le bâtiment communal situé derrière la Mairie.

Karine BLANC rappelle que le CCAS permet d'accompagner les personnes fragiles et de conserver le lien social.
La commission a déjà réfléchi pour organiser le prochain repas des anciens afin de garder son dynamisme. La date du samedi 5 décembre 2026 a été retenue. Le restaurant Le Pot de Grès a déjà été contacté (compte tenu de la bonne prestation des années précédentes). Le repas est toujours gratuit pour les + de 70 ans, et un colis sera remis aux absents.

Quelques remarques et demandes de Sylvie BOLLARD :
. Pourquoi l'ordre du jour de cette instance n'a pas été affiché sur les panneaux municipaux ?
C'est un oubli.

. Où en est-t-on par rapport aux travaux d'assainissement ?
Elisabeth BONNAND n'a pas d'informations reçues car c'est toujours en cours d'études du côté de GBA.

. Après recherches effectuées, il s'avère qu'un site appelé « Le Campeur », incite les Camping-cars à s'alimenter en eau au cimetière de Hautecourt. A plusieurs reprises l'agent communal a signalé une surconsommation d'eau sur ce lieu. La Mairie envisage de voir avec ce site pour stopper cette diffusion d'information, et de voir pour mettre un « bouton poussoir » à la place du robinet afin de réduire les consommations.

. Formation des élus sur le budget : savoir lire et comprendre un budget.

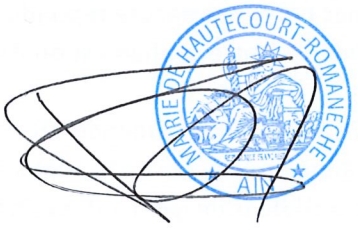
Pourquoi ne pas avoir demandé à tous les élus de participer à cette formation du 16 octobre, surtout qu'elle aura lieu dans les locaux de la Mairie ?
Karine BLANC répond que cette formation a un coût de 400 € par personne, seuls les membres de la commission finances ont été inscrits.

. Visite de la Gendarmerie de Bourg.
Le fait de transmission de l'information trop tardive aux élus, il a été impossible de pouvoir s'inscrire à cette visite. Est-ce qu'il y aura d'autres dates ?
Madame le Maire informe qu'il est prévu d'autres dates qu'en début d'année nous aurons une intervention de la Gendarmerie pour faire le point sur ce qui s'est passé dans la commune en 2026.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Madame Le Maire lève la séance à 21h38

Le secrétaire de séance
Sylvie BOLLARD

Le Maire
Nathalie GIVORD



Madame le Maire informe qu'une réunion spéciale Epicerie aura lieu le mercredi 14 octobre 2026 à 19h30 entre les élus uniquement.

Questions diverses :

. **Liste définitive des membres des Impôts directs** :

Le Maire est membre de droit.

Titulaires	Suppléants
DESBOIS Marc	CALLOCH Pascal
COQUARD Catherine	BOURGUIGNON Christophe
LANDES René	TOURTE Jean-Paul
CARRÉ Serge	FORTUNE Laurent
SCOTTI Pierrick	PERDRIX Nathalie
ROCHET Marc	PHILIBERT Sophie

Elisabeth BONNAND précise que les suppléants ne sont pas obligatoirement suppléants d'un titulaire.

. **Compte rendu de la réunion avec le Syndicat des eaux ASR (Ain Suran Revermont).**

Présentation faite par Charles STÖHR et Etienne DEMIAS.

Il s'agit de la plus grosse unité territoriale qui compte 16 500 habitants sur 15 communes. Conflans est la plus grosse artère de l'Ain qui alimente des énormes sites industriels (abattoirs, usines...). C'est une source où le syndicat investit beaucoup car elle est saine.

On y produit 2 108 390 m3 d'eau traitée après pompage, et on distribue 1 594 443 m3.

En terme de consommation d'eau en 2024, c'est 114 m3 par an par abonné.

En moyenne en France, la consommation d'eau s'élève à 143 m3 par an et par abonné.

L'indicateur de performance est calculé par rapport au volume d'eau pompé et consommé.

Les pertes d'eau sur le réseau, les incidents de pollution, ou dégâts de conduites (vétusté) font baisser cette performance. On perd 3.8 m3/km par jour. 2500m3 partent en fuite sur le syndicat ASR.

Côté finances : les investissements dans les réparations des systèmes de stockage n'influent pas sur le taux de renouvellement des conduites, mais restent toutefois très utiles.

Les recettes totales de la vente de l'eau représentent presque 2.8 millions d'euros rien que pour l'ASR et 6.9 millions pour le syndicat au complet.

En 2025 le syndicat a investi près de 5.3 millions d'euros.

En ce qui nous concerne, on peut compter sur les réservoirs d'eau et les ouvrages bâtis dans le passé pour subvenir à notre besoin en eau. Il ne faudra pas oublier de les protéger et de les entretenir.

. Compte rendu de la commission Communication

Présentation faite par Mathieu DESBOIS.

Une 1ère rencontre a eu lieu avec les associations pour l'établissement du planning 2027. Quelques-unes n'ont pas encore répondu. On a déjà bien avancé dans le bulletin communal, avec beaucoup d'idées. Notre souhait est qu'il soit distribué au 31 décembre prochain.

Sylvie BOLLARD demande s'il est possible de rajouter le bilan du recensement qui a été fait en début d'année au niveau de la population.

Accord de principe d'autant plus que ce recensement avait été signalé dans le dernier bulletin.

. Point sur la commission Action Sociale